

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 114-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.134

Déposée le: 04.04.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: 808/2019 du 14 août 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Pas de site psychiatrique pour Moutier !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de trouver la meilleure solution possible pour conserver sur le site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois une offre de soins somatiques de haute qualité ;
2. de présenter, dans les domaines somatiques et psychiatriques, des solutions d'avenir innovantes pour la population du Jura bernois et l'ensemble des francophones du canton de Berne, en particulier ceux de Bienne, en collaborant en premier lieu avec les institutions bernoises existantes.

Développement :

En mars 2019, le rapport du groupe de travail intercantonal sur l'avenir de l'hôpital de Moutier a été publié dans les médias avant que les gouvernements bernois et jurassien puissent en prendre connaissance. La fuite de ces informations confidentielles a permis d'apprendre que la piste préconisée par les professionnels de la santé composant le groupe de travail était de faire du site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois un pôle psychiatrique interjurassien.

Or, cela signifierait non seulement la fin des missions actuelles du site de l'hôpital de Moutier, mais également la fermeture de la clinique psychiatrique de Bellelay. En termes d'emplois, les deux communes seraient durement impactées. Le site de l'hôpital de Moutier compte environ 300 emplois et est considéré comme un véritable poumon économique pour la ville et les communes environnantes, et à plus large échelle pour la région dans son ensemble. Quant aux collaborateurs du site de Bellelay, leur déplacement à Moutier serait un non-sens.

Cette proposition va à l'encontre de la volonté du Conseil-exécutif de maintenir une offre de soins somatiques sur le site de Moutier. Il avait pourtant à maintes reprises communiqué sur le fait qu'il serait prêt à partager l'actionnariat entre trois partenaires, soit les deux cantons concernés et un acteur privé. Cette solution n'a semble-t-il pas été retenue par le groupe de travail.

Cette proposition nuit aussi gravement à l'ambiance actuelle au sein du personnel employé sur le site de Moutier, lui qui est déjà insécurisé par la fuite de collègues, voire de clients, et par les moult rebondissements vécus depuis le début de la campagne ayant mené au vote du 18 juin 2017. Dans le scénario retenu par le groupe de travail, les collaborateurs de Bellelay viendraient prendre la place de ceux de Moutier, qui seraient tout simplement priés de chercher un emploi ailleurs. On peut imaginer qu'ils vont s'en aller avant même que le changement d'affectation du site ait lieu, si cette proposition est confirmée par les gouvernements, ce qui signifierait une mort subite de l'hôpital de Moutier.

D'autre part, chaque jour qui passe sans solution viable pour le site de Moutier est un facteur déstabilisateur pour le site de Saint-Imier de l'Hôpital du Jura bernois. L'Hôpital du Jura bernois dans son ensemble est un acteur régional incontournable et son impact économique, social et formateur est très important et reconnu au-delà du Jura bernois.

Finalement, la proposition faite par le groupe de travail ne tient pas compte des francophones du reste du canton, en particulier de ceux de Bienne. Il nous semble essentiel que les solutions d'avenir qui seront trouvées en termes de soins somatiques et psychiatriques pour la population du Jura bernois tiennent aussi compte des intérêts des francophones de l'ensemble du canton afin que l'offre soit cohérente au niveau de l'efficacité et des coûts, et qu'elle puisse avoir un caractère innovant.

Motivation de l'urgence : L'urgence est demandée vu l'effet déstabilisateur de la proposition sur les employés et le fonctionnement des sites de l'Hôpital du Jura bernois.

Réponse du Conseil-exécutif

Le gouvernement a traité le rapport de mars 2019 du groupe de travail intercantonal et ses recommandations pour l'avenir de l'hôpital de Moutier le 29 mai 2019. Il a ensuite présenté sa position au groupe de travail puis, le 3 juin 2019, aux médias dans un communiqué de presse¹. Le Conseil-exécutif tient à souligner que les cliniques psychiatriques et les hôpitaux autrefois publics constituent des sociétés anonymes détenues majoritairement par le canton de Berne, qui disposent d'une grande marge de manœuvre. Leur stratégie d'entreprise est définie par leur

¹

https://www.rr.be.ch/rr/de/index/der_regierungsrat/der_regierungsrat/medienmitteilungen.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2019/05/20190531_1636_regierungsrat_willmehrereoptionenpruefen

conseil d'administration respectif, et non par le canton. Le gouvernement a dès lors communiqué sa position uniquement parce qu'il y a expressément été invité.

Le Conseil-exécutif tient lui aussi à ce que la meilleure solution pour l'avenir de l'hôpital de Moutier (HDM) soit trouvée et déplore ainsi que des options comme le maintien d'une offre de soins aigus somatiques ou un partenariat public-privé n'aient pas été étudiées plus en détail par le groupe de travail intercantonal. Il estime qu'au vu de l'incertitude persistante sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, un établissement privé pourrait contribuer sérieusement à stabiliser la situation et à renforcer la confiance du personnel et de la patientèle dans l'HDM.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif partage l'avis de la motionnaire selon lequel toute discussion concernant un développement de l'offre de soins psychiatriques hospitaliers et ambulatoires doit impérativement intégrer l'ensemble des francophones bernois, le canton étant responsable de la couverture en soins de toute sa population.

C'est dans cette optique qu'il a approuvé la poursuite des travaux du groupe intercantonal. Il s'engage clairement en faveur du maintien des emplois et des compétences à l'HDM. Pour lui, la solution choisie doit toutefois répondre en premier lieu à des exigences médicales et économiques, et non pas politiques.

La recherche de solutions pour l'avenir de l'HDM doit continuer sans a priori et les institutions avant tout y travailler elles-mêmes. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale entretient cependant des contacts étroits avec ces dernières. Elles ont ainsi été consultées lors de la préparation de la prise de position du Conseil-exécutif au sujet du rapport et des recommandations du groupe de travail.

Pour ces raisons, le gouvernement recommande l'adoption de la présente motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil